

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00293

Numéro SIREN : 894 618 503

Nom ou dénomination : MAUPERTHUIS

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 963

MAUPERTHUIS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 49 980 euros
Siège social : 4 place maupertuis
44510 POULIGUEN
894618503 RCS SAINT NAZAIRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

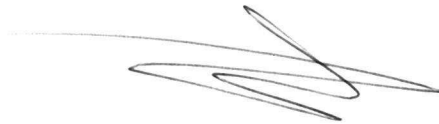
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à - 6 229.52 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-6 229.52 euros
Au compte "report à nouveau"	-6 229.52 euros
S'élevant ainsi à	-6 229.52 euros

Certifié conforme
La Gérance



MAUPERTHUIS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 49 980 euros
Siège social : 4 place maupertuis
44510 LE POULIGUEN
894 618 503 RCS SAINT NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A 15 heures 30,

Monsieur Adrien ORDRONNEAU,
demeurant 9 chemin du Kermabon 44740 BATZ-SUR-MER,

Propriétaire de la totalité des 49 980 parts sociales d'1 euro composant le capital social de la société
MAUPERTHUIS ,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Adrien ORDRONNEAU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à - 6 229.52 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice-6 229.52 euros
Au compte "report à nouveau"-6 229.52 euros
S'élevant ainsi à-6 229.52 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7 500 €).

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires assises sur sa rémunération en qualité de gérant qui se sont élevées à 3 375 euros.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Adrien ORDRONNEAU



MAUPERTHUIS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 49 980 euros
Siège social : 4 place Mauperthuis
44510 LE POULIGUEN
894 618 503 RCS SAINT NAZAIRE

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le soussigné Adrien ORDRONNEAU, associé unique et gérant de la société MAUPERTHUIS, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Il est à noter que la société a été transformée en société à responsabilité limitée unipersonnelle sans création d'un être moral nouveau, et ce à effet au 1^{er} juillet 2022. Monsieur Adrien ORDRONNEAU a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour.

La société a une activité holding animatrice de groupe.

Elle détient une participation dans le capital de la société suivante : SAS ARMM à hauteur de 98 %.

La société MAUPERTHUIS n'a pas encaissé de dividendes au titre de l'exercice écoulé.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont les suivants :

La société espère poursuivre son activité de gestion holding animatrice de groupe.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 965 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6 776 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 7 500 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 375 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 544 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 18 195 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -6 230 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euro (0 euro pour l'exercice précédent), il s'établit à -6 230 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par une perte de -6 229.52 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 64 693 euros contre 49 980 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,44 %.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -6 229.52 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice	-6 229.52 euros
Au compte "report à nouveau"	-6 229.52 euros
S'élevant ainsi à	-6 229.52 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 43 750 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à LE POULIGUEN
Le 14 juin 2023

Adrien ORDRONNEAU
Associé Unique et Gérant



MAUPERTHUIS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 49 980 euros
Siège social : 4 place mauperthuis
44510 LE POULIGUEN
894 618 503 RCS SAINT NAZAIRE

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal :

Convention conclue par la Société avec une société dans laquelle l'associé unique de la Société exerce des fonctions :

La société MAUPERTHUIS, présidente de la société ARMM, a perçu une rémunération pour un montant de ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE CINQ EUROS (11 965 €) HT au titre de l'exercice écoulé.

Fait à LE POULIGUEN
Le 14 juin 2023



Adrien ORDRONNEAU
Gérant

Désignation de l'entreprise <u>EURL MAUPERTHUIS</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>4 place mauperthuis 44510 POULIGUEN</u>						
Numéro SIRET* <u>8 9 4 6 1 8 5 0 3 0 0 0 1 1</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>11</u>		
				Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012		
	incorporelles	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030	543	2 244
	Immobilisations financières* (1)		040	042		49 980
	Total I (5)		044	048	543	52 224
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		11 965
			Autres* (3)	072	074	
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	086		51
		Charges constatées d'avance *	092	094		
		Total II	096	098		12 468
		Total général (I + II)	110	112	543	64 693
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		49 980	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	)	132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	(	6 229)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		43 750	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		3 423	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	)	172	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		20 942	
Total général (I + II + III)				180	64 693	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 788	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

certificat conforme

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL MAUPERTHUIS

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210			
			et livraisons	215		214			
	Production vendue	{ biens services*	intracommunautaires	217		218	11 965		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	11 965	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	6 775		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243			
	Rémunérations du personnel*					250	7 500		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 375		
	Dotations aux amortissements*					254	543		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260		262		
	Total des charges d'exploitation (II)						264	18 194	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(6 229)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280			
	Produits exceptionnels	(IV)				290			
	Charges financières	(V)				294			
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		348		300		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(6 229)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	6 229		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.259 sexies D)	249			251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354	6 229
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372	6 229	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL MAUPERTHUIS

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2022
1

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	biens services*	et livraisons	215	214		
			intracommunautaires	217	218	11 965	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	11 965	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	6 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250	7 500	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 375	
	Dotations aux amortissements*				254	543	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	18 194
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(6 229)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300		
			348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(6 229)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		
					314	6 229	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cds d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 259 sexies D))		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354 6 229
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372 6 229	

Cart. f. s. conformes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL MAUPERTHUIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 64 693 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 230 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Certifiés conformes

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 788		2 788
Immobilisations financières	49 980			49 980
TOTAL VALEUR BRUTE	49 980	2 788		52 768
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		544		544
Immobilisations financières				
TOTAL AMORTISSEMENTS & PROVS.		544		544
ACTIF NET				52 225

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 788		2 788
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 788		2 788
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 417 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 965	11 965	
Autres	452	452	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
TOTAL CREANCES	12 417	12 417	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 49 980,00 euros décomposé en 49 980 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	49 980	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	49 980	1,00

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 423	3 423		
Dettes fiscales et sociales	3 375	3 375		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 144	14 144		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	20 943	20 943		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	150
URSSAF CAP	3 375
TOTAL CHARGES A PAYER	3 525

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

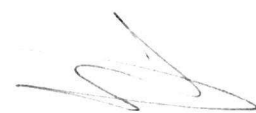
	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	11 965		11 965
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL CA	11 965		11 965

MAUPERTHUIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE AU CAPITAL DE 49 980,00 €
Siège social : 4 Place Mauperthuis
44510 LE POULIGUEN
894 618 503 RCS SAINT NAZAIRE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Art. R.233-2 et R.232-10 du Code de commerce)
Exercice clos le 31 décembre 2022

Renseignements à fournir lorsque la société n'a pas annexé, à ses états financiers, un bilan et des comptes consolidés établis conformément à l'article L.233 du Code de commerce.

PARTICIPATION	Nom de la filiale SAS A.R.M.M. Exercice clos le 30 septembre 2022
Capital	3 000 €
Réserves	25 179 €
Report à Nouveau	0
Quote part du capital détenu	98 %
Valeur d'inventaire des titres détenus	49 980 €
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	0
Intérêts courus	0
Chiffre d'affaires du dernier exercice	457 570 €
Bénéfice ou perte du dernier exercice	5 574 €
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0



Ac